



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Avec la mise en place des nouvelles mesures sanitaires : La situation des hôtels, cafés, restaurants et traiteurs organisateurs de réceptions se dégrade à vitesse grand V**

*Les résultats de 2 enquêtes exclusives réalisées en décembre 2021 et janvier 2022 par les 4 organisations professionnelles représentatives du secteur le GNI, le GNC, le SNRTC et l'UMIH, révèlent une chute inquiétante de l'activité des hôtels, cafés, restaurants et traiteurs organisateurs de réceptions.*

*Les organisations demandent au gouvernement de muscler les mesures d'indemnisation et d'accompagnement annoncées en début de semaine.*

La 1<sup>ère</sup> enquête menée du 23 au 29 décembre 2021 auprès de 3 000 professionnels permet de constater l'impact immédiat des mesures sanitaires annoncées par le gouvernement sur les pratiques et les intentions des clients des hôtels, cafés, restaurants et traiteurs organisateurs de réceptions (TOR).

**Le premier enseignement à tirer de cette enquête est que les annonces du Premier Ministre en date du 10 décembre 2021 ont provoqué un véritable tsunami d'annulations des réservations.**

Alors que seulement 22% des restaurateurs connaissaient encore une baisse d'activité au moins égale à 50% de leur activité par rapport à 2019, ce pourcentage grimpe à 45% dès la semaine 50 de 2021, celle qui suit les annonces gouvernementales.

**79% des restaurateurs disent perdre au moins 30% de leur chiffre d'affaires sur cette même période.**

**Pour les cafés, bars, brasseries, l'impact est plus marqué** puisqu'ils sont 85% des établissements concernés à enregistrer des annulations de réservations au moins égales à 30% et 58% à enregistrer des annulations au moins égales à 50% des réservations.

**Pour les traiteurs organisateurs de réceptions, l'impact de l'annonce des mesures, notamment l'interdiction de consommer debout et l'instauration de jauges, est énorme.**

Lors de la semaine 50 de 2021, 91% des TOR ont perdu plus de 50% de leurs réservations de réceptions. 2 semaines après, semaine 52, les annulations grimpent à 50% des commandes pour 97% des TOR et à 100% des commandes pour 56% d'entre eux.

#### **Contacts presse**

**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65

**UMIH** Ophélie Rota 06.82.82.95.82

**L'onde de choc est identique dans le secteur de l'hôtellerie** qui a vu le stock de ses réservations fondre comme neige au soleil quand, dans le même temps, les nouvelles réservations s'interrompaient de façon quasi-totale.

Ainsi alors que dans les semaines précédant les restrictions annoncées par le gouvernement, la tendance des annulations était de l'ordre de 10 à 15%, elle a soudainement grimpé à la suite des annonces du Premier Ministre dans la semaine 50 qui a suivi : le nombre des annulations a grimpé à tel point que 40% d'hôtels ont déclaré perdre au moins 50% de leurs réservations et même 2 hôtels sur 3 perdre au moins 30% de leurs réservations.

**Le second enseignement est que ces annulations de réservations ont eu un fort impact sur la rentabilité économique des hôtels cafés, restaurants et TOR.**

L'hôtellerie, par exemple, enregistre une baisse de chiffres d'affaires proportionnellement plus importante que le nombre des réservations. En effet, en semaine 50, 42 % des hôtels ont perdu au moins 50 % de leur chiffre d'affaires et 74% ont perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires.

En semaine 51, 50 % des hôteliers perdent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires et 56 % en semaine 52.

En semaine 51, 78% des hôteliers perdent au moins 30 % de leur chiffre d'affaires et 80% en semaine 52.

Les réservations annulées viennent de touristes étrangers plus dépensiers que les clients français.

**Enfin, et c'est le 3ème enseignement, cette tendance se poursuit dans les premières semaines de l'année 2022.** Au moins un hôtelier sur deux a perdu entre 80% et 100% de ses réservations de début d'année.

Les conséquences sur le chiffre d'affaires sont également considérables puisqu'un hôtelier sur 2 affirme perdre au moins 50 % de son chiffre d'affaires et que 3 hôteliers sur 4 avouent perdre au moins 30 % de leur chiffre d'affaires.

**Une 2ème enquête flash menée les 4 et 5 janvier 2022 auprès de 836 professionnels à la suite de la mise en œuvre des nouvelles mesures gouvernementales, permet de confirmer cette tendance en mesurant cette fois l'impact réel des annonces gouvernementales sur l'activité des entreprises du secteur HCR.**

Ainsi, en ce début d'année, 93 % des cafetiers disent subir une baisse d'activité du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement et notamment de l'interdiction de consommer debout au bar. 84 % des cafetiers reconnaissent que la baisse d'activité atteint au moins 30 % par rapport à 2019 à la même époque.

Les traiteurs organisateurs de réceptions sont eux 90% à enregistrer un impact sur leur activité du fait des mesures sanitaires : interdiction de la consommation debout et instauration de jauges sur les événements rassemblant du public. La baisse d'activité atteint au moins 30 % de perte de chiffre d'affaires pour 97% des professionnels et monte entre 80% et 100% de pertes pour 74% d'entre eux.

85% des restaurateurs reconnaissent également une baisse de leur activité du fait des contraintes sanitaires, une baisse qui atteint au moins 30% du chiffre d'affaires pour 81% d'entre eux.

Enfin, les hôteliers sont 78% à connaître une baisse d'activité du fait des contraintes sanitaires, la baisse se chiffrant à 30% de perte de chiffre d'affaires pour 79% d'entre eux et à 50% de perte de chiffre d'affaires pour 54%.

## **Contacts presse**

**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65

**UMIH** Ophélie Rota 06.82.82.95.82 / Charlotte Le Moniet 07 87 02 69 66

À noter également la tentative de résistance des professionnels de la montagne à l'occasion des fêtes de fin d'année qui ont pu limiter l'impact sur leur chiffre d'affaires des annulations de réservations grâce au remplacement des touristes étrangers par des touristes français, hors les stations de haute montagne qui enregistrent une baisse moyenne de fréquentation de l'ordre de 20%.

Cette résistance a été de courte durée à lire la progression des annulations en ce début d'année et le peu de prises de réservations.

Ils sont, par exemple, 25% des hôteliers de montagne à avoir enregistré pour la première semaine de janvier entre 80% et 100% d'annulations de leurs réservations.

**Forts de ces constats, le GNI, le GNC, le SNRTC et l'UMIH demandent que les mesures d'accompagnement annoncées en début de semaine soient adaptées.**

**Il est indispensable d'indemniser les entreprises du fait des nouvelles mesures sanitaires mises en œuvre comme l'interdiction de consommer debout ou encore l'instauration de jauges qui viennent s'ajouter à l'interdiction des moments de convivialité professionnels, au télétravail obligatoire ou au passe sanitaire.**

**L'indemnisation promise par le gouvernement doit être à la hauteur de la gravité de la situation. Il faut muscler les mesures proposées par le gouvernement, insistent les organisations professionnelles, d'autant plus que le Ministre les a assurés qu'il s'agissait d'un effort de quelques semaines seulement.**

Les organisations demandent que l'éligibilité à l'aide à coût fixe soit ramenée de 50% à 30% de perte de chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur et que le montant de l'indemnisation soit porté de 90% à 100% de l'EBE négatif, à tout le moins pour les entreprises occupant moins de 50 salariés.

Elles demandent aussi au gouvernement que l'accès à l'activité partielle sans reste à charge et que les exonérations de charges de Sécurité Sociale annoncées soient mises en œuvre dès décembre 2021 pour toutes les entreprises du secteur HCR subissant une perte de chiffre d'affaires au moins égale à 65% ou connaissant une baisse d'activité du fait des mesures sanitaires mises en œuvre.

Elles précisent, à ce titre que l'interdiction de la consommation debout, comme le passe sanitaire, le télétravail obligatoire ou les jauges, doivent être considérées comme des mesures de nature à ouvrir droit à ces aides.

## **Contacts presse**

**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65

**UMIH** Ophélie Rota 06.82.82.95.82 / Charlotte Le Moniet 07 87 02 69 66